NAMUR
CAPITALE

D.A.U | Département Aménagement Urbain

Wallonie

Informations notariales

VAN AELST, Florence - Notaire
rue de Ciney , 207
5350 Ohey

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infonotaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet :www.namur.be

Délivré à Namur, le 09 OCT. 2026

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 15-09-26
V/réf. : [redacted]
Référence dossier : [redacted]
Votre correspondant·e : V. Baudouin

Maître·s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître·s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent·e traitant·e délégué·e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à GELBRESSEE, Rue du Fort n°12, paraissant cadastré section C n°48B et appartenant à [redacted]Statut urbanistique du bien : maison (selon cadastre) - Date de construction : 1970.

Le bien repris ci-dessus est situé:
1° - dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique"
- en "Zone agricole, Zone d'habitat à caractère rural" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
30-12-14	Extension d'une maison unifamiliale et création d'un appartement
18-09-26	Déclaration environnementale : citerne à mazout de plus ou moins 5.000L

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Zone agricole" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Moyen.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:
- Zonage: Radon - risque par zone 1km (1 - 1/1) Risque > 300Bq/m³ 5.1%-10%.